



Santé Québec Saguenay–Lac-St-Jean – Universitaire

PAR COURRIEL

CONFIDENTIEL

Chicoutimi, le 22 juillet 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 9 juillet dernier visant à obtenir :

L'obtention de documents suivants pour chaque année depuis 2021-2022 :

1. Le nombre de personnes en emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux, ventilé par mission (CLSC, CH, CHSLD, CPEJ, CR) ou par installation (lieux physiques), ainsi que par catégorie d'emploi et sous-catégorie d'emploi;

Vous trouverez ci-joint, **en annexe 1**, les données demandées.

2. Le nombre d'ETC dans le réseau de la santé et des services sociaux, ventilé de la même manière;

Vous trouverez ci-joint, **en annexe 2**, les données demandées.

3. La répartition par mission (CLSC, CH, CHSLD, CPEJ, CR) du financement des services dispensés à la population (Programme 2);

Après vérification nous ne détenons aucun document permettant d'établir la répartition du financement selon les missions CLSC, CH, CHSLD, CPEJ et CR.

L'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)*¹ prévoit que l'accès ne vise que les documents qui sont détenus par l'organisme. Nous ne pouvons donc pas vous transmettre des données que nous ne détenons pas.

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

4. Le nombre total de ressources professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux (en nombre de personnes et en nombre d'ETC) attribuées aux groupes de médecine de famille (GMF) dans le cadre du Programme de financement et de soutien professionnel pour les GMF, ventilé par catégorie d'emploi et sous-catégorie d'emploi.

Vous trouverez ci-joint, **en annexe 3**, les données concernant les années 2018 à 2026.

Veuillez ne pas considérer la colonne de l'année 2026 de l'annexe 3.

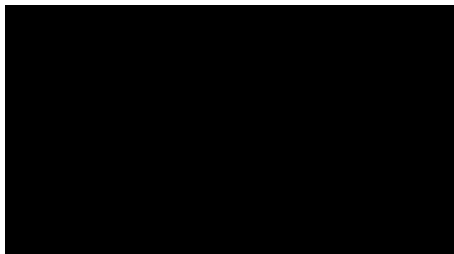
Les données de **l'annexe 4** sont celles qui doivent être considérés pour l'année complète 2025-2026.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

¹ RLRQ, c. A-2.1

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné

Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (5)

N/Réf. : AI-10998-26